

DECROYERS

les sites de l'ancien Entendue

Tourmeur. (rue de la République)	5656 €
Nuits St Georges. (grande rue)	12048 €
Beaune (22 rue d'Alsace)	11347 €
CHAPON.	8797 €

①

BILAN - ACTIF

DGFIP n° 2050-SD 2017

*Ce n'est pas l'adresse du siège
→ Soual il faut mettre
22 rue d'Alsace Reu...*

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise 15 rue Général Leclerc 71100 CHALON SUR SAONE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 | 1 | 9 | 3 | 9 | 1 | 1 | 9 | 8 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 339	1 186	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	231 951	231 951	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 786	8 786	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	239 406	134 780	
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	304 360	304 360	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	22	22		
TOTAL (II)		BJ	BK	794 051	151 905	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	48 451	48 451
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	106 647	106 647
		Autres créances (3)	BZ	CA	24 152	24 152
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	7 489	7 489
Disponibilités		CF	CG	80 438	80 438	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	873	873	
	TOTAL (III)	CJ	CK	268 050	268 050	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 062 101	151 905	910 196

Renvois : (1) Dont droit au bail : 231 951 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks ; Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise		SARL MIEUX ENTENDRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.622.....)	DA	7 622		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	2 800		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	371 057		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 489		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	395 730	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	109 575		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	37 164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	159 816		
	Dettes fiscales et sociales	DY	164 038		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	43 872		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	514 466		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	910 196		
RENVUITS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	514 466			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIEUX ENTENDRE</u>				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	694 378	FB		FC	694 378	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	33 630	FH		FI	33 630
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	728 008	FK		FL	728 008	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	18 645	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 583	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	748 236
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	224 572	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(29 884)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	112 445	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	20 247	
	Salaires et traitements *					FY	265 567	
	Charges sociales (10)					FZ	100 390	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	33 188
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	726 530	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	21 707	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 392	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 392	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 392)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	19 315	

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL MIEUX ENTENDRE		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 509	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 509	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(2 509)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	3 317	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	750 236	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	736 747	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	13 489	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	18 645
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	62 937
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A9 8529 obligatoires	A9 56928		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Annexe de Pénalité sur remboursement erroné mutuelle client				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				108	2401	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		SARL MIEUX ENTENDRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL I								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	236 452	KE		KF	5 025		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	KP		KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS	8 786	KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	82 283	KW		KX	1 540		
	Matériel de transport *					KY	32 525	KZ		LA	61 796		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	39 644	LC		LD	23 790		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LJ		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	163 239	LO		LP		87 126		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	304 360	8V		8W					
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	22	IU		IV					
TOTAL IV				LQ	304 382	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	704 073	ØH		ØJ		92 151			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1				2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		IN				CO		DØ		D7			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IO		LV		LW	241 477	JX	241 477	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II							36 636	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	8 786	MK	8 786	ML	8 786	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	83 823	MN	83 823	MO	83 823	80 323	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	94 320	MR	94 320	94 320	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	2 172	MT	61 262	MU	61 262	61 262		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	2 172	NH	248 192	NI	244 692	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations				JØ		ØX	304 360	ØY	304 360	ØZ	304 360		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	22	2F	22	2G	22		
TOTAL IV				I3		NJ	304 382	NK	304 382	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 172	ØL	794 051	ØM	794 051		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

794051



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRENéant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 501	PF	3 838	PG		PH	8 339
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 786	QA		QB		QC	8 786
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	57 165	QE	6 852	QF		QG	64 017
	Matériel de transport	QH	25 361	QI	13 170	QJ		QK	38 531
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 076	QM	9 328	QN	2 172	QO	32 232
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	116 389	QV	29 350	QW	2 172	QX	143 566
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	120 890	ØP	33 188	ØQ	2 172	ØR	151 905

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
			Total général non vendu (NS + NT + NU)			Total général non vendu (NW - NY)	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise :		SARL MIEUX ENTENDRE		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	22	UV	UW 22	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	106 647	106 647		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	10 205	10 205	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 937	13 937	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	10	10		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	873	873		
	TOTAUX		VT	131 694	131 672	22	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	/			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	/			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	/			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG		48818	60757	
	à plus d'1 an à l'origine		VH	109 575	109 575		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	159 816	159 816			
Personnel et comptes rattachés		8C	129 376	129 376			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 220	30 220			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 877	2 877		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 566	1 566		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	37 164	37 164			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 872	43 872			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	514 466	404 831	60757		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	61950			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	45769			
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	37164		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2016			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	9953		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2557			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	393		XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	108			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)		17							
	Quote-part		États réelles par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8
		- imposées au taux de 0 %						ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3								
							TOTAL I		WR	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA				
Mesures d'incitation		ZY								
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		XD								
Majoration d'amortissement *		XF								
Abattement sur le bénéfice et exonération	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (art. 44 sexies A)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité (art. 44 sexies B)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 203 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 ter sexies)		PA	
	Zone franche urbaine (TF) (art. 44 octies et art. 44 A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater-décies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XS								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XL		XH		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS) *						ZL		XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

22114

Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRE Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 071
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
<u>TVTS.</u>		<u>393</u>		<u>721</u>
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	<u>393</u>	YO	<u>721</u>
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIEUX ENTENDRE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	65 203		Dividendes		ZD	65 203					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
	TOTAL I	ØF	65 203		Report à nouveau	ZG	65 203						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	65 203					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N° :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	48 124	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	6 631	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	57 691	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	112 445	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 664	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	18 583	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	20 247	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	48 253	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	33509	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *										ØZ	87566 89-041	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 00 handicapés : 00)										YP	5	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	2,03 %	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR		0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL	
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC	
	Groupe: résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO	
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Mat.bureau & info	2 172	2 172		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans	-				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme	-				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

*

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/> ou 16% <input checked="" type="checkbox"/> .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <input type="checkbox"/> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <input type="checkbox"/> .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

SAGE Experts-comptables, janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIEUX ENTENDRE</u>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois		1	2	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :						
SIREN :		Dénomination :				
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises	OA	694378				
Production vendue - Biens	OB					
Production vendue - Services	OC	33630				
Production stockée	OD					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1583				
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	18645				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT					
	TOTAL 1	OM	748236			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	224572				
Variation de stocks (marchandises)	OO	- 29884				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	64518				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9					
	TOTAL 2	OJ	259210			
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	489026			
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)					SA	489026
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	
Période de référence		GY	01 / 01 / 2016	GZ	31 / 12 / 2016	
Date de cessation		HR				
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 41939119800043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MIEUX ENTENDRE

ADRESSE (voie) 15 rue Général Leclerc

CODE POSTAL 71100 VILLE CHALON SUR SAONE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FLORENIIN Prénom(s) PIERRE ALEXANDRE

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Naissance: Date 13/02/1971 N° Département 54 Commune NANCY Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie Chemin des ruelles

Code Postal 71590 Commune GERGY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1
----------------------------------------------------	----	---

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="FRANCE AUDITION"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="434478491"/>	% de détention	<input type="text" value="99,00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="4"/>	Voie	<input type="text" value="RUE SAINTE CROIX"/>
	Code Postal <input type="text" value="57600"/>	Commune	<input type="text" value="FORBACH"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Taux de 2017

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL MIEUX ENTENDRE 15 rue Général Leclerc 71100 CHALON SUR SAONE			22 rue d'Alsace 71200 Beaune		
SIRET	4	1	9	3	9
	1	1	9	8	0
	0	0	0	4	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Audioprothésiste					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	19 035	Bénéfice imposable à 15%	22 114	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies C)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Pôle de compétitivité					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input checked="" type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
SOGECO 5 rue Saint-John Perse 21000 DIJON					
Tél:			Tél:		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date:	26042017	Lieu: CHALON SUR SAONE - Beaune
Tél:			Qualité et nom du signataire: Gaunt - FLORENTIN		
			Signature:		

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2017**

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				1	2	3	4	5
PIERRE ALEXANDRE FLORENTIN Gérant	500		2016	192.120				

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRE

Adresse 15 rue Général Leclerc 71100 CHALON SUR SAONE 22 rue d'Alsace 21200 Beaune du Beaune

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
2 FLORENTIN MYLENE ASSISTANTE TECHN COMPTABLE	1 CHEMIN DES RIOTTES 71590
3 MOREAU ANNE EMPLOYEE DE VENTE	LES BELUSES 71260
4 DUBOIS CLAUDE EMPLOYEE DE VENTE	11 RUE DE L'INDUSTRIE 71100
5 TOUMAYAN FANNY AUDIOPROTHESITE	BD MAXIME LECOUCVREUR 21200
① FLORENTIN Pierre Alexandre	1 chemin des Riottes 71590 GERGY
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
2 31 687		3 340		35 027				35 027
3 22 752	22795		22795	22 752			22795	22 752
4 21 887				21 887				21 887
5 7 857				7 857				7 857
① 192120				192120				192120
6								
7								
8								
9								
10 276346								279686
** 84 182		3 340		07 523				07 523

** TOTAUX

279686

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	453
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	6 212
Total	6 665

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩ 286351 94 188	- de l'exercice . 2016 . . ⑩ 22114 19 035
- de l'exercice précédent ⑩ 244 453 244 453	- de l'exercice précédent ⑩ 45 770
Nom et qualité du signataire <u>Florentin Beaulieu</u>	Signature, <u>Beaune</u>
	À <u>CHALON SUR SAONE</u> , le 26042017

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : SARL MIEUX ENTENDRE 419391198 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			Néant
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			87566
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	